



Le rôle de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED) dans le parcours doctoral

Journée « Poursuivre en doctorat » - Mardi 21 avril 2026

Sommaire

1. La Direction de la Recherche et des études doctorales (DRED)
2. Présentation du service des études doctorales
3. Les écoles doctorales en quelques chiffres
4. Faire sa thèse à l'université : démarches clés
5. Doctorat à temps plein et à temps partiel
6. Les formations doctorales
7. Codirection, encadrement associé et cotutelle de thèse
8. Financer son doctorat
9. Liens utiles

1. La Direction de la Recherche et des études doctorales

La DRED est le service d'appui pour toutes les questions liées à la recherche et aux études doctorales ; elle assure 5 missions principales :

- L'accompagnement de la communauté scientifique dans ses différentes démarches administratives et l'organisation de la Commission recherche
- Le pilotage financier du budget affecté à la recherche
- L'appui à l'ingénierie et à la valorisation de la recherche
- **La gestion administrative du doctorat et l'accompagnement au parcours doctoral**
- La publication de la recherche scientifique aux Presses universitaires de Paris Nanterre

2. Le service des études doctorales

Au sein de la DRED, le **service des études doctorales** regroupe les 6 écoles doctorales de l'Université Paris Nanterre, le bureau des soutenances de thèses et d'HDR, ainsi que le service de la formation doctorale.

Ce service, constitué de 10 agents, assure un accompagnement complet des doctorants tout au long de leur parcours et assurent les missions suivantes :

- La **gestion administrative des doctorants**, depuis l'inscription jusqu'à la soutenance de thèse
- Le suivi des conventions de **codirections** et des **cotutelles de thèses**
- L'organisation des **formations doctorales** et des **soutenances de thèses**
- Le **suivi des parcours** de formations doctorales
- L'**aide à l'insertion professionnelle** et le suivi du **devenir** des docteurs

3. Les écoles doctorales en quelques chiffres

- 42 Unités de recherche
- Nombre doctorants inscrits en 2025/2026 : **1237 doctorants**
- Nombre d'inscrits en première année en 2025/2026 : **238**
- Nombre de soutenances en 2025 : **179**
- Nombre de cotutelles en 2025/2026 : **111**

4. Faire sa thèse à l'université Paris Nanterre : démarches clés

1. Conditions d'Admission

- Être titulaire d'un Master ou équivalent
- Trouver une directrice ou un directeur de thèse dans son domaine de recherche : <https://www.parisnanterre.fr/notre-organisation/les-unites-de-recherche-ur>
- Identifier l'école doctorale adaptée à son projet : <https://www.parisnanterre.fr/notre-organisation/les-ecoles-doctorales>

2. Candidature et Inscription

- Dépôt de candidature via la plateforme ADUM (Accès Doctorat Unique Mutualisé) à partir du mois de juin
- Analyse du dossier et validation par la direction de thèse, de l'unité de recherche et par la direction de l'école doctorale
- Inscription administrative entre juillet et décembre

3. Formations et Suivi du Doctorat

- Validation de formations doctorales en plus de sa thèse
- Comité de Suivi Individuel (CSI) :
 - Instance obligatoire qui suit l'évolution du doctorant, identifie d'éventuelles difficultés et propose des solutions
 - Condition obligatoire pour la réinscription
 - Mise en place du CSI dès la première d'année d'inscription

5. Le doctorat à Paris Nanterre : statuts temps plein et temps partiel

1. Doctorat à temps plein :

- Bénéficie d'un contrat doctoral ou d'un financement dédié
- Consacre 100% de son temps à la recherche
- Durée de thèse : 3 ans réglementaire + 1 année de prolongation possible avec dérogation

2. Doctorat à temps partiel :

- Ne bénéficie pas d'un financement dédié à la recherche
- Réalisation de la thèse en parallèle d'une activité professionnelle ou d'une activité personnelle
- Durée de la thèse : 6 ans réglementaire + 1 année de prolongation possible avec dérogation

3. Des obligations communes :

- Comité de suivi individuel obligatoire pour valider la réinscription
- Validation de formations doctorales
- Soutenance de thèse sous les mêmes conditions pour les deux statuts

6. Les formations doctorales

Pour obtenir son diplôme, chaque doctorant.e doit valider un total de **180 crédits** :

- **150 crédits pour la thèse** (rédaction et soutenance)
- **12 crédits pour la formation scientifique** :
 - Ethique de la recherche & intégrité scientifique : 6h – 2 crédits
> *Formation obligatoire, à suivre dès la 1^{ère} année de doctorat !*
 - Séminaires transversaux des ED : 18h - 4 crédits
 - Séminaires disciplinaires : 24h - 6 crédits
- **8 crédits pour les formations professionnelles** : formations à choisir dans le catalogue existant
- **2 crédits pour Langues & Communication** : formations à choisir dans le catalogue existant
- **8 crédits pour la production et la diffusion scientifique**
 - Publication scientifique (article de revue, chapitre d'ouvrage, etc.) : 4 crédits
 - Participation active à une manifestation scientifique (communication, posters, production originale) : 2 crédits
 - Participation à l'organisation d'une manifestation scientifique (séminaire, colloque, journal club, journée d'étude) : 2 crédits

7. Codirection, encadrement associé et cotutelle de thèses

Codirection de thèse :

- Deux directeurs de thèse, au sein de Paris Nanterre ou avec une autre université française
- Inscription unique à Paris Nanterre
- Un seul diplôme délivré
- Convention de codirection requise
- À Paris Nanterre, un doctorant peut être **co-encadré** par une personne **non-HDR** (y compris professionnel du monde socio-économique).

Cotutelle internationale de thèse :

- Encadrement par deux directeurs de pays différents
 - Double inscription (Université Paris Nanterre + université étrangère - 23 universités partenaires dans le monde entier)
 - Deux diplômes délivrés
 - Convention de cotutelle requise
- **Ces dispositifs ont pour but d'élargir les perspectives académiques et professionnelles du doctorant**

8. Financer son doctorat

- **Les différents types de contrats :**

- CIFRE et COFRA
- Contrats doctoraux
- Contrats d'enseignement recherche
- ATER
- contrats de vacation

➤ *intervention dédiée aux possibilités de financement : à 10h45*

- **Appels à candidatures, bourses et prix**

Le service des écoles doctorales diffuse :

- les différents appels à candidatures pour des contrats doctoraux provenant d'institutions telles que l'Institut des Amériques, l'UFA, etc.
- les appels à candidature pour diverses bourses de mobilité
- les prix de thèses proposés aux jeunes docteurs

- **Aide aux doctorants**

Les doctorants peuvent bénéficier de diverses aides financières ponctuelles proposées par les écoles doctorales pour soutenir leurs activités de recherche et leurs projets académiques (déplacements, participation à un colloque, publication etc.)

➤ *voir les sites des ED Onglet Financement - Rubriques doctorants et docteurs*

9. Liens utiles

- **La plateforme nationale du doctorat**

➤ Nouvelle porte d'entrée de référence pour s'informer sur le doctorat :

<https://doctorat.gouv.fr/>



SCAN ME



SCAN ME



9. Liens utiles et contact

- Site de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales :

<https://direction-recherche.parisnanterre.fr/>

- Site du service des études doctorales :

<https://direction-recherche.parisnanterre.fr/service-des-etudes-doctorales>

- Site de la formation doctorale de Paris Nanterre :

<https://formationdoctorale.parisnanterre.fr/>

- Contact à la DRED : administration-ecoles-doctorales@dred.parisnanterre.fr

Pour aller plus loin...

Journée européenne du doctorat : 12 mai 2026 après-midi (100% en ligne)

<https://direction-recherche.parisnanterre.fr/service-des-etudes-doctorales/journee-europeenne-du-doctorat>

